

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf juin à seize heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-deux juin mars, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjointes : PHILIPPON, BORDEDEBAT, CHANSAREL, PHELIPPOT, ANTOUN, HERSZFELD, LEFEBVRE (à partir de la question D17.06_57), CAUSSARIEU *Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, MOULS, BEUNARD, CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS, GHYSELS, BONNIN, SEGURA (jusqu'à la question D17.06_66), GRANET, LUCAS, BEY.

Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Bernard LUMMEAUX..... Daniel PHILIPPON
Yvette MAUPILE..... May ANTOUN
Nadine LIMOUZIN Patrice BEUNARD
Vincent LANDAIS Alexis BONNIN
Simon SEGURA Patrick CAPTUS (à partir de la question D17.06_67)
Marie-Josèphe PAJOT-TAUZIN Maurice GRANET

Etaient absents :

Patrick LEFEBVRE (jusqu'à la question D17.06_56), Laurent LAMARA.

Le quorum est atteint

M. le Maire propose de rattacher à l'ordre du jour de la séance, la question D17.06_69 « Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) – demande de subvention – programme de travaux 2017 ».

L'assemblée à l'UNANIMITE accepte le rattachement.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : Simon SEGURA et du secrétaire adjoint de séance : Alexis BONNIN. Ils sont désignés à l'UNANIMITE.

Le procès-verbal du conseil municipal du :

- 05 AVRIL 2017 : est adopté à la MAJORITE

CONTRE : 1 (A. BEY)

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
COMMUNICATIONS		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
C17.06_18	FINANCES – aliénation de biens mobiliers	PRIS ACTE
C17.06_19	FINANCES – création (bibliothèque municipale, salles, cimetière), suppression (photocopies maisons de quartier) et modification (régie d'avance Ville et CCAS) de régies de recettes	PRIS ACTE
C17.06_20	Arrêté n° 240 du 25 avril 2017 par lequel la Ville	PRIS ACTE

	d'Arcachon préempte une parcelle de terrain sise 125 boulevard de la Plage à Arcachon (AI 332)	
Compte-rendu des jugements et instances		
C17.06_21	Ordonnance TA 10 mai 2017 Baudelet c/ Commune d'Arcachon	PRIS ACTE
C17.06_22	Ordonnance TA 8 juin 2017 Barbe c/ Commune d'Arcachon	PRIS ACTE
C17.06_23	Arrêt Cour Administrative d'Appel 8 juin 2017 Commune d'Arcachon c/ Zuddas	PRIS ACTE
C17.06_24	Jugement TA 15 juin 2017 Ardoin Saint Amand c/ Commune d'Arcachon	PRIS ACTE
C17.06_25	Jugement TA 15 juin 2017 Chambeaud et autres c/ Commune d'Arcachon	PRIS ACTE
Divers		
C17.06_26	Résultat de l'enquête publique n°02/2017 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE
C17.06_27	Résultat de l'enquête publique n°03/2017 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE
C17.06_28	Résultat de l'enquête publique n°04/2017 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	PRIS ACTE

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
--------	----------	------------------

INTERCOMMUNALITE		
D17.06_45	COBAS – transfert des Zones d'Activités Economiques – approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) <i>(Rapporteur : Geneviève BORDEDEBAT)</i>	favorable à l'UNANIMITE
D17.06_46	Modification des statuts de la COBAS <i>(Rapporteur : Daniel PHILIPPON qui a le pouvoir de B. LUMMEAUX)</i>	favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 30 Abstention : 1 (A. BEY)
PROXIMITE		
D17.06_47	Avenant n°3 entre la Ville d'Arcachon et le kiosque de la Ville d'Hiver <i>(Rapporteur : Claire MARESCOT)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 30 Contre : 1 (CA LUCAS)
D17.06_48	Convention de participation communale entre l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique du Bassin d'Arcachon, l'école privée Saint-Thomas et la Ville d'Arcachon <i>(Rapporteur : Simon SEGURA)</i>	favorable à l'UNANIMITE
D17.06_49	Convention de participation financière entre la Ville d'Arcachon, l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique du Bassin d'Arcachon (OGECSA) et l'école privée Saint-Vincent située à La Teste-de-Buch <i>(Rapporteur : Nicole BIESEL-LEGER)</i>	favorable à l'UNANIMITE
D17.06_50	Rapport annuel 2016 de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées <i>(Rapporteur : May ANTOUN)</i>	Il est pris ACTE
D17.06_51	Portail internet des médiathèques – mutualisation – mise à disposition par la COBAS <i>(Rapporteur : Daniel PHILIPPON qui a le pouvoir de B. LUMMEAUX)</i>	favorable à l'UNANIMITE
MARCHES PUBLICS		
D17.06_52	Fourniture de mobiliers urbains – choix des titulaires <i>(Rapporteur : Patrice BEUNARD)</i>	favorable à l'UNANIMITE
D17.06_53	Autorisation de cession du contrat de partenariat public privé éclairage public dans le cadre de l'opération de restructuration du groupe SPIE <i>(Rapporteur : Martine PHELIPPOT)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 27 Contre : 4 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN qui a donné pouvoir à M. GRANET)

SERVICES DELEGUES		
D17.06_54	<p>Port d'Arcachon – désignations au sein du conseil d'administration (Rapporteur : Eugène COEURET)</p> <p><u>Ne prend pas part aux votes</u> : M. HERSZFELD en sa qualité de salarié du port</p>	<p>Vote 1 : l'assemblée approuve à la MAJORITE le principe d'une modification POUR : 30 CONTRE : 1 (CA LUCAS)</p> <p>Vote 2 : M. LUCAS n'APPROUVE PAS le principe selon lequel il ne sera pas procédé au vote au scrutin secret</p> <p>Vote 3 : l'assemblée PROCEDE au vote au scrutin secret et DESIGNER MM David LAMOUREOUS et Stéphane LE TORTOREC, en qualité de représentants de la pêche au sein du conseil d'administration du port.</p> <p>RESULTAT DU VOTE : Nbre de bulletins trouvés dans l'urne : 30 A déduire blancs ou nuls : 1 Nbre de suffrages exprimés : 29 Majorité absolue : 15</p> <p>MM David LAMOUREOUS et Stéphane LE TORTOREC obtiennent 29 voix</p>
D17.06_55	<p>Gestion Déléguée des Services Publics – présentation des rapports annuels (Rapporteur : Annie LUQUET)</p>	Il est pris ACTE
D17.06_56	<p>Commission Consultative des Services Publics Locaux – rapport d'activité 2016 (Rapporteur : Catherine CASSOT)</p>	Il est pris ACTE
D17.06_57	<p>Délégation de Service Public pour l'exploitation du centre équestre d'Arcachon – avenant n°2 – grille tarifaire (Rapporteur : Sophie DEVILLIERS)</p>	<p>favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN qui a donné pouvoir à M. GRANET)</p>
ADMINISTRATION GENERALE & GESTION DU DOMAINE		
D17.06_58	<p>Cession d'un ensemble immobilier sis avenue du Parc à Arcachon (Rapporteur : Martine PHELIPPOT)</p>	<p>favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN qui a donné pouvoir à M. GRANET)</p>
D17.06_59	<p>Cession d'un immeuble communal sis 6 rue Aimé Bourdier et 71 boulevard Deganne à Arcachon – prorogation de la promesse de vente (Rapporteur : Marie-Claire DEPARDIEU)</p>	<p>favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN qui a donné pouvoir à M. GRANET)</p>
D17.06_60	<p>Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une demande de déclaration préalable de travaux, au nom de la commune, pour la réhabilitation des locaux de la Maison de Quartier La Chapelle-Centre Ville et l'agence postale communale (Rapporteur : Christiane MOULS)</p>	<p>favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 1 (A. BEY)</p>
D17.06_61	<p>Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » (Rapporteur : May ANTOUN qui a le pouvoir d'Yvette MAUPILE)</p>	<p>favorable à l'UNANIMITE</p> <p>M. LUCAS n'APPROUVE PAS le principe selon lequel il ne sera pas procédé au vote au scrutin secret</p> <p>l'assemblée PROCEDE au vote au scrutin secret</p> <p>RESULTAT DU VOTE : Nbre de bulletins trouvés dans l'urne : 32 A déduire blancs ou nuls : 0 Nbre de suffrages exprimés : 32 Majorité absolue : 17</p> <p>Yvette MAUPILE obtient 28 voix Charles-Albert LUCAS obtient 4 voix</p> <p>Yvette MAUPILE est désignée en qualité de membre suppléant</p>

FINANCES		
D17.06_62	Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal du budget principal de la Ville et des budgets annexes – exercice 2016- <i>(Rapporteur : Patrick CAPTUS)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 1 (CA LUCAS)
D17.06_63	Approbation du compte administratif du budget principal de la Ville et des budgets annexes – exercice 2016- <i>(Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL)</i>	M. le Maire, -PROPOSE de donner la présidence à M. PHILIPPON, Premier Adjoint l'assemblée à l'unanimité accepte -SE RETIRE avant le vote favorable à la MAJORITE Pour : 27 Contre : 4 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN qui a donné pouvoir à M. GRANET)
D17.06_64	Affectation des résultats Budget Principal d'Arcachon et budgets annexes – exercice 2016 <i>(Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 4 (CA LUCAS, A. BEY, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN qui a donné pouvoir à M. GRANET)
D17.06_65	Budget supplémentaire du budget principal de la Ville et des budgets annexes – exercice 2017 <i>(Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 3 (A. BEY, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN qui a donné pouvoir à M. GRANET) Ne participe pas au vote : 1 (CA LUCAS)
D17.06_66	Attribution de subvention – exercice 2017- <i>(Rapporteur : Yves HERSZFELD)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 31 Contre : 1 (CA LUCAS)
D17.06_67	Municipalisation du stationnement payant 2018 – mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement <i>(Rapporteur : Daniel PHILIPPON)</i>	favorable à la MAJORITE Pour : 28 Contre : 2 (CA LUCAS, A. BEY) Abstention : 2 (M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN qui a donné pouvoir à M. GRANET)
RESSOURCES HUMAINES		
D17.06_68	Evolution du tableau des effectifs <i>(Rapporteur : Daniel PHILIPPON)</i>	favorable à l'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES Pour : 29 Abstention : 3 (CA LUCAS, M. GRANET, MJ PAJOT-TAUZIN qui a donné pouvoir à M. GRANET)
QUESTION RATTACHEE		
D17.06_69	Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes (FDAEC) – demande de subvention – programme de travaux 2017 <i>(Rapporteur : May ANTOUN)</i>	favorable à l'UNANIMITE

QUESTIONS ORALES	
Rapporteur : Charles-Albert LUCAS «Monsieur le Maire, Le dépouillement des documents du compte administratif 2016 ne permet pas de faire un décompte des recettes et des dépenses occasionnées par la maison médicale qui a été mise en place. Je constate que la Ville a embauché 2,5 médecins. J'aimerais en connaître le coût salarial global. Combien de fois l'effectif a-t-il été modifié ? En clair, combien de médecins différents ont-t-ils été recrutés ? Combien de visites ont été réalisées et combien de recettes ces visites ont-elles générées ? Et en définitive, combien en est le coût total pour la Ville, au titre de l'année écoulée, y inclus tous les frais et immobilisations directes et indirectes (locaux mobiliers, etc...) ? »	Non soumise au vote
Rapporteur : Maurice GRANET «Monsieur le Maire, Au cours de la campagne présidentielle, le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait redonner de la liberté dans l'organisation des	Non soumise au vote

<p>rythmes scolaires. L'objectif premier est de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfant. Nous voudrions dès lors savoir, Monsieur le Maire, à quelques semaines de la nouvelle rentrée qui se prépare, quel est votre positionnement et votre choix. »</p>	
<p>Rapporteur : Maurice GRANET</p> <p>«Monsieur le Maire, Quartier de l'Aiguillon, quai du capitaine allègre, devant les résidences St Expédit, Corsaire, entreprise de location jets ski, Victoria sur le trottoir, côté bassin, est marqué très lisiblement un interdit de stationnement justifié car cet endroit est dangereux, à proximité d'un virage, sur un secteur très fréquenté tant par des voitures, cars et autres, que des piétons. S'agit-il, Monsieur Le Maire, d'une zone de non droit, d'un territoire où le droit ne s'applique pas vu qu'on ne fait pas respecter le code de la route à cet endroit alors que l'interdiction de stationner est indiquée, voire confirmée par un marquage sur la face supérieure de la bordure du trottoir, discontinue de type T'2. Contrairement à ce qui m'a été rapporté, il n'est pas besoin de signalisation verticale, cette seule signalisation horizontale est suffisante pour qu'on applique la loi. La ligne jaune discontinue a autant d'importance que le panneau d'interdiction de stationner, la ligne peut remplacer le panneau et vice versa. L'interdit destiné n'est non seulement pas respecté par les automobilistes mais non plus par les cars de touristes qui se garent en toute impunité. Certes le Commandant de police que j'étais, préventif, ne demande pas de verbaliser systématiquement, mais il vous demande, Monsieur Le Maire, de bien vouloir en la matière, exercer votre pouvoir de police générale et de faire appliquer la loi, dans l'intérêt général et aussi afin d'éviter qu'un jour, à cet endroit précis, nous soyons témoin d'un drame qu'on aurait beaucoup de mal à justifier. Je sais que ma question sera entendue et je vous remercie.»</p>	<p style="text-align: center;">Non soumise au vote</p>

Monsieur Le Maire annonce un prochain conseil en SEPTEMBRE 2017 et lève la séance à 19H10.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Arcachon, le

0 6 JUIL. 2017



Yves FOULON
Maire d'Arcachon

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL est rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.